

ENR – Action n° 1

**Valoriser le potentiel énergétique de la biomasse du territoire
tout en préservant la qualité de l'air**

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO ₂ e/an)
+++++	*****	Inclus dans l'évolution du mix énergétique du territoire	Inclus dans l'évolution du mix énergétique du territoire

✓ **Contexte**

Selon Corine Land Cover (2006), sur le périmètre d'étude élargi du Parc naturel régional Oise – Pays de France, les surfaces boisées du territoire représentent 30 400 ha, soit plus de 35% de la superficie totale du territoire. Ce chiffre est élevé par rapport aux régions Ile-de-France et Picardie (autour de 20%). Par ailleurs, la particularité de la forêt du Parc est d'être principalement gérée par l'ONF (plus de 60%), alors que cette proportion est d'environ 25% au niveau national.

✓ **Objectif**

L'objectif visé est l'augmentation de la production d'énergie renouvelable à partir de biomasse sur le territoire et de contribuer à l'atteinte au niveau national et régional des 23% d'ENR dans la consommation à l'horizon 2020. Par biomasse, il ne s'agit pas de viser uniquement les productions de bois-énergie issues des forêts, mais également les autres sources disponibles, actuellement sous-exploitées.

✓ **Descriptif**

Pour le Parc et ses partenaires, il s'agit de

- **poursuivre la réalisation des actions de la charte forestière** : identifier clairement les freins à certaines actions, rencontrer, relancer les porteurs. La réalisation formelle (rapport) d'un bilan de la charte forestière est souhaitable (les objectifs étaient fixés à l'horizon 2012). Valoriser ce qui a été réalisé et faire bénéficier du retour d'expérience.
- **mobiliser le potentiel énergétique de la biomasse actuellement sous-exploitée** et créer de nouvelles ressources :
 - o Augmenter la valorisation des bois issus des parcelles privées par une meilleure gestion, mobiliser les déchets d'entretien des espaces verts des collectivités et des grands domaines (cf. action ENR05) par des réunions d'information et un accompagnement (financier ou technique) à l'élaboration de documents de gestion
 - o Ré-orienter le bois de trituration qui a de moins en moins de débouchés vers le bois-énergie
 - o Sensibiliser sur l'intérêt du maintien ou de la réintroduction du taillis (sous la futaie) à la fois pour l'intérêt de cette pratique pour la biodiversité et le bois-énergie ; le mettre en œuvre sur certains secteurs adaptés (définition de ces secteurs avec l'ONF et le CRPF)
 - o Pour préserver la qualité de l'air, inciter à la labellisation du bois bûche et de ses fournisseurs (NF Bois de chauffage, Nord Picardie Bois-Bûche ou Ile de France Bois Bûche), des granulés (Din Plus, NF granulés, norme européenne EN+) et créer en complément un label pour le bois de chauffage issu du PNR (si possible marque Parc) favorisant la production locale et la traçabilité du produit (information sur la nature, l'origine, et les modalités de gestion-production)
 - o Favoriser la création ou le maintien d'entreprises de travaux forestiers et les inciter à travailler sur des chantiers de bois-énergie en leur facilitant les débouchés et en nouant des partenariats avec des structures commerciales (par exemple via la SCIC Picardie Energie bois) et les consommateurs (achats groupés, action Bati05)
 - o Replanter des haies sur certains secteurs agricoles : appels à manifestation d'intérêt à lancer par le PNR, travail à faire en partenariat avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs (en lien avec l'action Agri02)

- Soutenir les projets de valorisation énergétique de déchets agricoles (ex : projet de ValFrance pour la production d'agro-pellets) et étude de la création d'une unité de granulation sur le territoire (en lien avec l'action Agri02)
- Soutenir le projet de valorisation du fumier de cheval de la CUMA (action Agri05)
- **stimuler et orienter la demande de bois-énergie vers une offre locale et de qualité :**
 - Faire émerger des projets de chaufferies collectives bois sur le territoire, plus efficaces et mieux entretenues : suivre de plus près les suites de l'étude CEDEN financée par le Parc, notamment sur les villes de Survilliers et Pont-Saint-Maxence (comprendre et si possible lever les éventuels blocages, par exemple par des subventions à l'achat) et relancer de nouvelles études d'opportunité (financement total ou subventionnement d'études)
 - Information des collectivités sur les acteurs de la filière bois locale, travail sur les critères à intégrer dans les cahiers des charges pour préserver la qualité de l'air et favoriser un approvisionnement en circuits courts (lien avec la SCIC Picardie Energie Bois)
 - Sensibilisation des particuliers sur le bois-énergie (intérêt, différents appareils de chauffage au bois, rendements et combustibles associés, labels existants, impacts sur la qualité de l'air...)
 - Organiser des visites de sites en fonctionnement (en lien avec l'action Bati04)

✓ **Actions en cours, références**

La **charte forestière de territoire** (CFT) élaborée à partir de 2008 par le PNR relève d'un travail partenarial de grande ampleur avec les **CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) Nord-Pas de Calais Picardie et Ile-de-France Centre**. Le PNR a également financé **5 études de pré-faisabilité de chaufferie biomasse**, réalisées par le bureau d'étude CEDEN.

Le Parc entretient des relations avec le **CNDB** (Comité National pour le Développement du Bois) et l'ONF (qui a une stratégie en matière d'adaptation au changement climatique).

La filière bois est animée par l'association **Nord Picardie Bois** et son portail Internet Bois&Vous. Elle a notamment créé le label "*Nord Picardie Bois Bûche*" (décembre 2011). Nord Picardie Bois propose également des formations (par ex : montage d'un projet bois-énergie en collectivité -mai 2012-, conception et dimensionnement d'une chaufferie -juin 2012-).

FRANCÎLBOIS, l'Interprofession forêt-bois d'Île de France et le **Groupeement Syndical des Producteurs de Bois de Chauffage** ont mis en place une charte de qualité dénommée « **Île de France Bois Bûche** » en partenariat avec la DRIAAF d'Île de France, l'ARENE, la Région Île de France et l'ADEME.

La **SCIC Picardie Energie Bois** a été créée fin 2009.

Les chaufferies bois les plus proches sont celles de Creil, de Chantilly (France Galop), de Lassy (Gasma) et de Silly-le-long.

✓ **Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail**

La sur-exploitation de la forêt est une crainte pour les associations environnementales ; des risques de perte de biodiversité, de capacité de régénération, de retour au sol des matières organiques (bois morts) etc. sont évoqués. Le Parc doit être à l'écoute de ces préoccupations car les risques, en cas de mauvaise gestion de la forêt, existent. Mais la lutte contre le changement climatique (comprenant aussi des risques pour les forêts) est à considérer également. Un compromis est donc à trouver afin de parvenir à une gestion durable de la forêt, via les labels et la sensibilisation.

La question de la diminution des puits de carbone liée à l'exploitation de la forêt est également souvent évoquée. En réalité, les méthodes de calculs (normalisées) des bilans de gaz à effet de serre ne prennent pas l'ensemble des éléments en compte, par manque de données disponibles, et à cause du pas de temps choisi. Ainsi, en réalité, sur une forêt naturelle et dans des conditions climatiques stables, on peut considérer que le cycle du carbone s'équilibre. L'effet "puits" est nul, car le carbone stocké par la croissance des arbres est repris dans le cycle par suite de la décomposition du bois mort et la respiration des microorganismes. Seule la déforestation vient briser cet équilibre.

La question de la qualité de l'air est également majeure dans le développement de la filière bois-énergie. Les consommateurs doivent être conscient de l'impact du brûlage de bois bûche, notamment en foyers ouverts (cheminées). Contrairement à des systèmes modernes optimisant la combustion et le traitement des fumées, et fonctionnant aux granulés ou au bois déchiqueté; le bois bûche est très émissif en particules fines. Il est donc de la responsabilité du consommateur de s'assurer qu'il brûle un combustible de qualité présentant un faible taux d'humidité.

✓ **Moyens**

Partenaires et porteur de l'action

Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires
PNR	PNR – CRPF – Nord Picardie Bois...	ONF, Nord Picardie Bois, Picardie Energie Bois, CNDB, Francilbois

Ressources humaines

- Chargée de mission « Agriculture-Forêt » : environ un tiers-temps à un mi-temps à prévoir.

Ressources documentaires ou techniques

- *Le bois énergie dans les collectivités en Picardie*, Nord Picardie Bois, <http://www.bois-et-vous.fr/images/publications/documents/brochure%20bois%20energie.pdf>
- *Le défi de la professionnalisation de l'approvisionnement local*, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Pour une présentation synthétique des enjeux et des acteurs de la filière bois : *Les chiffres clés de la forêt privée, édition 2008-2009*, Forêt Privée Française
www.foretpriveefrancaise.com/data/info/163179-chiffres_cles_2008_bassedef.pdf
- *Le bois mort, un attribut vital de la biodiversité de la forêt naturelle, une lacune des forêts gérées*, mai 2002, WWF, propose des normes sylvicoles pour conserver le bois mort
<http://www.wwf.fr/content/download/2340/18551/version/1/file/Le+bois+mort%2C+une+lacune+des+for%C3%AAts+g%C3%A9r%C3%A9es.pdf>
- www.bois-et-vous.fr

Budget

	Coût	Financement possible
Poursuite des actions de la charte forestière et la mobilisation du potentiel énergétique de la biomasse	Non évalué finement : un « fonds » (montant à définir) peut être alloué pour des actions entrant dans cette thématique. Prévoir pour le chargé de mission du Parc : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement labellisation/qualité de la filière : 2 jours par mois - Incitation diversification des productions/modes de production biomasse (haies, déchets agricoles, taillis sous la futaie...) : 2 jours par mois 	Région, ADEME, CRPF, ONF
Stimuler et orienter la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et poursuite études faisabilité : 50 000 euros (prévoir dans cette enveloppe des subventions à l'achat) - Réunions d'information et documents de communication (grand public) : 10 000 euros 	Budget de fonctionnement du PNR

✓ **Calendrier**

Calendrier à définir avec les partenaires.

✓ **Indicateurs de suivi**

Production d'énergie par type de biomasse (bois forestier, classe A ...) ou sortie bois-énergie (t/an)
 Nombre d'équipements indépendants de combustion du bois flamme verte 5* installés par an
 Nb d'entreprises de la filière bois et Nb d'entreprises labellisées
 Nb de chaufferies biomasse sur le territoire et puissance installée (kW)